

LIGNE DIRECTE

Lettre d'information à destination des maires de l'Eure

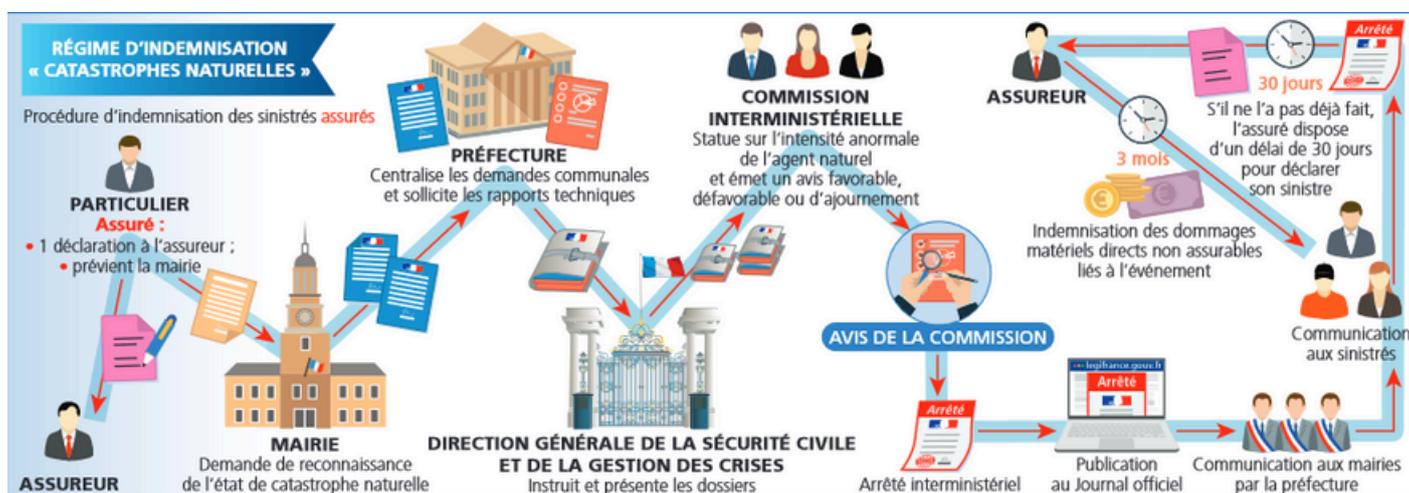
PRÉVENTION DES RISQUES



Procédure applicable par les maires pour solliciter la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle en cas d'événement naturel intense.

En cas d'événement naturel majeur (inondations, coulées de boue, mouvements de terrain), il vous est possible de solliciter la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. La procédure débute par le **dépôt à la préfecture d'une demande de reconnaissance par une commune touchée par un événement naturel intense**, et s'achève par la **publication au Journal officiel d'un arrêté interministériel** informant de la décision nationale de reconnaître ou non l'état de catastrophe naturelle.

Schéma des principales étapes de la procédure :



Lorsqu'un phénomène naturel intense entraîne des dommages de biens assurés, **les propriétaires de ces biens doivent déclarer leur sinistre à leur assureur et déclarer les dommages subis à la mairie.**

Le maire sollicite ensuite auprès du préfet du département une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Seuls les maires peuvent solliciter cette reconnaissance : les sinistrés ne peuvent s'y substituer.

Une commune touchée par un phénomène naturel intense n'a cependant pas à attendre d'être formellement saisie par ses administrés pour déposer une demande. Elle peut le faire dès lors qu'elle estime être frappée par un phénomène naturel présentant une intensité anormale à l'origine de dégâts significatifs sur son territoire.

Le maire dispose d'un délai de 24 mois à compter du début de l'événement naturel pour déposer une demande de reconnaissance.

La reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle d'une commune présente différents avantages pour ses habitants et pour la commune :

- **l'indemnisation des personnes sinistrées par leur assurance.** Sans la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, les dommages sur les biens assurés causés par des phénomènes naturels exceptionnels **ne sont généralement pas couverts par les contrats d'assurance standard**, sauf si le contrat prévoit des garanties spécifiques (comme une garantie "événements climatiques" optionnelle). Une fois l'arrêté de reconnaissance de catastrophe naturelle publié, les assurés disposent d'un délai complémentaire de 30 jours pour déclarer les dommages à leur assureur. L'assureur a un délai d'un mois dès la réception de l'état estimatif des dégâts ou du rapport d'expertise définitif pour proposer une indemnisation, puis de 21 jours pour la verser (1 mois pour missionner une entreprise qui réalisera les travaux). Il est donc recommandé de demander à vos administrés de vérifier auprès de leur assureur ou de leur mutuelle, les couvertures qui s'exercent dans le cas d'une reconnaissance ou non d'un état de catastrophe naturelle ;
- **à titre exceptionnel, des aides de l'Etat** que peut demander la commune pour la reconstruction des infrastructures publiques endommagées dès lors que les travaux relèvent des catégories éligibles à la dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR). La liste est consultable [sur le site de la préfecture](#).
- **une mise en lumière de la vulnérabilité de la commune face à certains risques** (inondations, sécheresses, coulées de boue, etc.) ce qui peut accélérer la mise en place de mesures préventives dans la phase de reconstruction comme dans la conception de projets d'aménagement, ou encore sensibiliser les populations affectées à l'élaboration de documents d'information par la commune tels que le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM).



Consulter le site "[France Assureurs](#)" [pour donner des informations pratiques aux particuliers](#).

Circulaire du Premier ministre sur les assurances des communes

Le Premier ministre François Bayrou a adressé aux communes une circulaire le 17 février au sujet des difficultés que rencontrent de nombreuses communes pour s'assurer.

Pour prendre la mesure réelle de ces difficultés, il a demandé à ce que puissent lui être signalés directement "les refus auxquels vous êtes confrontés lorsque vous tentez de renouveler vos contrats d'assurance".



Pour signaler les difficultés rencontrées aux services du Premier ministre : assurances.collectivites@pm.gouv.fr



Appel à projets « Plans de paysage 2025 » : déposez votre candidature jusqu'au 15 mai 2025

Le ministère de la Transition écologique, en partenariat avec l'Agence de la transition écologique (ADEME) et l'Office français de la biodiversité (OFB), lance une nouvelle édition de l'appel à projets « Plans de paysage ».

Le plan de paysage est une démarche volontaire destinée à définir ou enrichir un projet de territoire. Il se structure autour de 3 temps forts :

- **la réalisation d'un diagnostic** en vue d'identifier et de qualifier les paysages et leurs dynamiques sur un territoire ;
- **la coconstruction des objectifs de qualité paysagère**, à partir des ambitions portées et partagées par les acteurs locaux ;
- **le développement d'un programme d'actions** afin de mettre en œuvre concrètement les objectifs du plan de paysage.

En vous engageant dans l'élaboration d'un plan de paysage, vous contribuerez à accompagner la transition écologique de votre territoire dans les domaines de l'aménagement, des transports, du tourisme, des énergies renouvelables, de l'alimentation, de l'adaptation au changement climatique, de la prévention des risques ou de la reconquête de la biodiversité.

Déposez votre candidature à l'appel à projets « plans de paysage 2025 » auprès du référent paysage de votre direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) à l'adresse suivante : bps.seclad.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr (à l'attention de Françoise Avril). Elle pourra vous aider dans la préparation de votre candidature.

Vous pourrez ensuite [adresser votre dossier au format dématérialisé](#) avant le **15 mai 2025 à 12h00**.

En devenant lauréat, vous bénéficierez d'un soutien financier, d'un accompagnement des services de l'État tout au long de votre projet et vous rejoindrez une communauté d'acteurs engagés pour la préservation et la reconquête des paysages



Informations sur [le site du ministère de la transition écologique](#).

Pour déposer votre dossier, rendez-vous sur le site de la [DREAL Normandie](#).



Un Plan sécurité vélo pour sécuriser les aménagements cyclables dans l'Eure

La sécurisation des itinéraires cyclables est un enjeu clé pour promouvoir le vélo comme mode de déplacement durable. Le Plan sécurité vélo vise à renforcer la sécurité des aménagements existants en s'appuyant sur une démarche partenariale entre les services de l'État, les gestionnaires de voirie et des « cyclistes vigies ». Ces derniers signalent les problèmes rencontrés sur les infrastructures, permettant d'identifier et de prioriser les interventions nécessaires pour améliorer la sécurité des usagers.

L'intérêt du dispositif est multiple :

- **pour le cycliste vigie** qui remonte ses signalements à un point d'entrée unique quelque soit le gestionnaire et contribue ainsi à sécuriser et améliorer ses trajets à vélo ;
- **pour les gestionnaires de voirie** qui peuvent s'appuyer sur l'expertise des cyclistes et des signalements de qualité pour programmer leurs interventions sur leur réseau cyclable ;
- **pour l'État**, enfin, l'amélioration et la sécurisation du réseau cyclable étant un levier important pour développer le vélo comme mode de transport alternatif à l'autosolisme.

Expérimenté avec succès dans le Calvados depuis 2019 et en Seine-Maritime depuis 2022, le Plan sécurité vélo est désormais déployé à l'échelle nationale, y compris dans l'Eure.

En tant qu'élus locaux, vous avez un rôle essentiel à jouer pour garantir la réussite de ce dispositif. En encourageant la participation de cyclistes vigies et en collaborant avec les gestionnaires de voirie, vous contribuerez à améliorer la sécurité des aménagements cyclables, à favoriser l'usage du vélo et à répondre aux attentes des citoyens en matière de mobilité durable.

+ Consultez la plaquette de présentation ou visionnez le film « Plan Sécurité Vélo - regards croisés » [sur le site de la préfecture de la région Normandie.](#)

TERRITOIRE

Mise en place de conférences juridiques au profit des élus locaux

La préfecture et la direction départementale des territoires et de la mer de l'Eure, avec le concours de l'Union des maires et des élus de l'Eure, prévoient l'organisation de sessions d'information sur le thème de la **gestion des biens privés qui engendrent des problèmes de sécurité et de salubrité, qu'ils soient ou non occupés.**



Ces conférences permettront plus spécifiquement d'étudier les problématiques liées aux biens sans maître ou en état d'abandon manifeste, ou encore de l'habitat indigne sur le territoire de la commune, afin de vous fournir conseils juridiques et aides pratiques en la matière.

À cet effet, quatre conférences vous sont proposées aux dates et lieux suivants :

- mardi 29 avril 2025 – salle des fêtes de Hacquville (1 Ruelle du Pressoir) ;
- mardi 6 mai 2025 – salle des fêtes de Saint-Pierre-des-Fleurs (route du Neubourg) ;
- mardi 13 mai 2025 – salle des fêtes de Chamois (2 rue Saint-Barthélémy) ;
- mardi 20 mai 2025 – salle des fêtes d'Epaignes (42 rue du Stade).

Ces sessions auront lieu de 14h30 à 17h00.

Vous recevrez dans les prochains jours une invitation officielle du président de l'Union des maires et des élus de l'Eure vous indiquant les modalités pratiques d'organisation de ces conférences.

NUMÉRIQUE

Découvrez le nouveau site de l'ANCT

L'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) a conçu [un nouveau site](#) pour vous offrir un accès plus simple et rapide à l'information. Vous y trouverez :

- un **moteur de recherche** pour identifier facilement l'accompagnement qui vous correspond ;
- un **annuaire** dédié pour contacter votre référent ANCT local ;
- une **bibliothèque "solutions d'élus"** enrichie directement par les collectivités ;
- une **navigation simplifiée** par thématique ou territoire ;
- un accès direct aux **actualités des programmes nationaux** ;
- toutes les **ressources de l'ANCT** centralisées en un seul endroit.



[Explorez dès maintenant ce nouvel espace conçu pour vous!](#)
Contactez le guichet unique : ingenierie@eure.gouv.fr

ACTUALITÉS GÉNÉRALES

Sécurité du quotidien : opération de contrôles sur l'autoroute A13, une action forte pour « insécuriser les délinquants »

Une importante opération de contrôles a été conduite, mardi 4 mars 2025, sur l'aire de l'autoroute A13 à Vironvay.

Cette action s'inscrit dans le [plan d'action départemental de restauration de la sécurité du quotidien](#) (PADRSQ).

Pour ce dispositif d'envergure, 115 gendarmes appuyés par des équipes cynophiles, un hélicoptère et 20 agents de l'État issus de différents services (douanes, DREAL, URSSAF) ont été mobilisés.



L'opération visait à réprimer l'usage et la possession de stupéfiants, les phénomènes de conduite addictive, le trafic de contrefaçons, ainsi qu'à inspecter des véhicules lourds et de transport collectif et s'assurer du respect des normes du travail.

Le bilan de cette intervention est significatif : **600 personnes et 500 véhicules ont été contrôlés, parmi lesquels 50 poids lourds et 3 bus. Les forces de l'ordre ont procédé à la saisie de 1,3 kg de drogue, ont relevé 14 cas de conduite sous l'emprise de stupéfiants et constaté 100 infractions au code de la route** notamment.

Le préfet Charles Giusti a indiqué que ces opérations seront renouvelées en tant que de besoin, affirmant ainsi la volonté de l'État de maintenir un haut niveau de vigilance et de sécurité.



Hommage à Jean-Louis Debré, en présence de Yaël Braun-Pivet, la présidente de l'Assemblée nationale et de Guillaume Debré.

Vendredi 14 mars, Yaël Braun-Pivet, présidente de l'Assemblée nationale, est venue à Évreux rendre un dernier hommage populaire à Jean-Louis Debré, en présence de son fils Guillaume Debré, du maire d'Évreux, Guy Lefrand, du président du conseil départemental, Alexandre Rassaërt, du président du conseil régional, Hervé Morin, de nombreux élus du département et du préfet de l'Eure, Charles Giusti.

Figure emblématique de la vie politique française et de la République, Jean-Louis Debré a marqué de son engagement le département de l'Eure, lui qui fût maire d'Évreux, conseiller général, député.

La présidente de l'Assemblée nationale a souhaité saluer son héritage républicain et son attachement aux valeurs démocratiques.

Journée nationale d'hommage aux victimes du terrorisme

Le préfet Charles Giusti a présidé, mardi 11 mars, la cérémonie nationale d'hommage aux victimes du terrorisme à la gendarmerie nationale à Évreux.

La date du 11 mars a été choisie par l'Union européenne comme date de commémoration commune. Elle fait référence à l'attentat commis à la gare d'Atocha, à Madrid, le 11 mars 2004.

Au cours de ce dixième anniversaire des attentats de 2015, et quelques semaines après l'attentat de Mulhouse, le préfet a réaffirmé le soutien de la Nation aux victimes et l'engagement de la France dans la lutte contre le terrorisme : « Ne renonçons pas à nos principes, restons unis, nous serons forts ».





Journée internationale des droits des femmes : 10 femmes ordinaires aux parcours extraordinaires invitées à la résidence préfectorale

A l'occasion de la journée internationale des droits des femmes le samedi 8 mars 2025, Charles Giusti, préfet de l'Eure, a mis à l'honneur 10 femmes ordinaires aux parcours extraordinaires dans le sport, leur vie professionnelle, l'art, etc.

Elles s'appellent Aurélie, Agathe, Laurence, Laurance, Anaïs, Odile, Fatoumata, Océane, Maud. Elles sont luthière, maire, mère, fondatrice d'association, en formation à l'Epide, assistante

familiale, chef d'entreprise, policière, athlète paralympique, soudeur.

Elles ont accepté de venir raconter leur parcours et leur détermination à la résidence préfectorale, vendredi 7 mars 2025. Elles ont parlé d'art, de vivre de son métier, d'écouter ses envies ou encore de relations professionnelles.

+ Découvrez [leurs portraits sur le site de la préfecture.](#)



Salon international d'agriculture : les agriculteurs eurois récompensés !

Miel, yaourts, bière, cidre, confiture, Calvados : les produits eurois ont été primés au concours général agricole. Au total, 24 médailles ont été remises à 14 exploitants : 6 en or, 10 en argent et 8 en bronze. Le palmarès du concours des animaux a également déjà mis à l'honneur 3 exploitants de l'Eure avec 32 médailles décrochées !

Ces récompenses témoignent de la richesse de l'agriculture de l'Eure.

Le préfet Charles Giusti est allé rencontrer et féliciter tous les professionnels présents, avec le président de la chambre d'agriculture et le président du conseil départemental.

Les enjeux de biodiversité en région Normandie : découvrez les actions conduites par la direction régionale de l'Office français de la biodiversité sur le territoire

L'Office français de la biodiversité (OFB) est un établissement public dédié à la protection et la restauration de la biodiversité.

Ses 125 agents en Normandie agissent au quotidien pour la préservation du vivant dans les milieux aquatiques, terrestres et marins.



La direction régionale Normandie de l'Office français de la biodiversité (OFB) met en œuvre sur le territoire 5 grandes missions :

- la connaissance, la recherche et l'expertise sur les espèces, les milieux et leurs usages ;
- la police de l'environnement et la police sanitaire de la faune sauvage ;
- l'appui à la mise en œuvre des politiques publiques ;
- la gestion et l'appui aux gestionnaires d'espaces naturels ;
- l'appui aux acteurs et la mobilisation de la société.

Découvrez les grandes actions mises en place et à venir au travers du [rapport d'activité 2023-2024](#) et de [la plaquette de présentation](#).



Pour toute question : contactez la direction régionale Normandie au 02 31 77 71 11 ou par email : dr.normandie@ofb.gouv.fr www.ofb.gouv.fr/normandie.



Anne-Marie Griffon-Picard, directrice départementale de la protection des populations de l'Eure, quitte ses fonctions

Après 3 années à la tête de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) de l'Eure, Anne-Marie Griffon-Picard quitte ses fonctions pour rejoindre l'administration centrale du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

Charles Giusti, le préfet de l'Eure, l'a chaleureusement remerciée pour son engagement complet dans l'accompagnement de tous

les acteurs eurois dans l'appropriation et la gestion des enjeux complexes de la protection des populations : sur l'influenza aviaire, la fièvre catarrhale ovine, l'accompagnement des agriculteurs, la qualité et la sécurité des aliments, la santé des animaux, la protection des consommateurs, entre autres.

Nous vous communiquerons bientôt le nom de son successeur.

Planification écologique dans l'Eure, la mobilisation se poursuit !

La COP 27 s'est réunie pour la 3ème fois, mercredi 5 mars 2025, à la préfecture de l'Eure sous la présidence du préfet de l'Eure, Charles Giusti.

Au programme des échanges avec les collectivités, les acteurs économiques et les partenaires du territoire :



- **la présentation de la feuille de route régionale** par Florence Richard, secrétaire générale de la COP Normandie ;
- **le rappel des enjeux du territoire eurois et des actions déjà engagées ou envisagées par les collectivités ;**
- **des propositions d'actions concrètes** pour nourrir les échanges et construire un plan d'action départemental ;
- **une méthode qui doit s'appuyer sur l'initiative locale**, la valorisation de projets réussis et inspirants.

Pour chacune des actions qui constitueront la feuille de route euroise, un chef de file sera identifié; des attendus et un calendrier, définis.

Pas à pas, collectivement, la planification écologique doit se traduire sur le terrain et amplifier les actions déjà engagées pour : **mieux se loger, mieux se déplacer, mieux se nourrir, mieux produire, mieux préserver et valoriser nos éco-systèmes et mieux consommer.**



Pour plus de précisions, consultez [la feuille de route de la COP Normandie](#) et [la présentation de la COP départementale de l'Eure](#)

Retrouvez la préfecture de l'Eure et les services de l'État sur les réseaux sociaux

